

AFP, 16 novembre 2011



Feu vert du Sénat à l'application du nouveau statut pénal du chef de l'Etat - Lead

16/11/2011 00h10 GMT - SÉNAT-PS-JUSTICE-POLITIQUE - Monde (FRS) - AFP

PARIS, 16 novembre 2011 (AFP) - Le Sénat a adopté dans la nuit de mardi à mercredi une proposition de loi socialiste rendant opérationnelle, près de cinq ans après son instauration, la procédure de destitution du président de la République "en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat".

Ce texte a été adopté par 176 voix pour (socialistes, communistes et divers gauche), contre 1, les sénateurs de la majorité présidentielle n'ayant pas pris part au vote et quittant l'hémicycle après avoir échoué à faire voter une "question préalable" pour que la discussion n'ait pas lieu.

Le débat s'est transformé en partie de bras-de-fer entre la nouvelle majorité de gauche au Sénat d'une part, le gouvernement et ses relais à la Haute Assemblée d'autre part, en dépit d'un consensus assez large sur le fond.

Le gouvernement s'était prononcé contre la proposition socialiste. Tentant de couper l'herbe sous le pied de la gauche sénatoriale, il a fait inscrire à l'ordre du jour de la commission des lois de l'Assemblée nationale, mercredi, un projet de loi sur le même sujet, près d'un an après son dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale.

L'article 68 de la Constitution, modifié par la réforme du 23 février 2007, prévoit que la destitution est "prononcée par le Parlement constitué en Haute Cour". Présidée par le président de l'Assemblée Nationale, cette Haute Cour "statue dans un délai d'un mois, à bulletins secrets, sur la destitution". Sa décision, devant être prise à la majorité des deux tiers, est d'effet immédiat.

"Le président de la République ne peut avoir tous les droits, sans aucune contrepartie. Il ne peut rester dans cette position d'irresponsabilité intégrale", a plaidé le sénateur socialiste de Côte d'Or, François Patriat, rédacteur du texte.

Le garde des Sceaux Michel Mercier et les sénateurs de la majorité présidentielle, se sont prévalus de l'initiative de dernière minute du gouvernement.

"Il y a une certaine logique à commencer par l'Assemblée nationale. Il vaut mieux discuter du texte que le gouvernement a déposé" au Palais-Bourbon, a vainement plaidé le ministre de la Justice, promettant que le projet gouvernemental serait "inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale dans le courant du mois de janvier et même, si possible, dès le mois de décembre".

"Nous perdons notre temps" car "ce texte, naturellement, ne sera pas inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée", a renchéri Patrice Gelard (UMP).